Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association «Au tour des Arts»

L'an deux mille quatre,

le vingt-trois août,

Les personnes présentes se sont réunies en une assemblée générale constitutive pour décider la création de l'association «Au tour des Arts».

Sont ainsi présents : Gilles Loïs, Cécile Loïs et Laurence Tanzer.

M, Gilles Loïs est désigné par les membres de l'assemblée pour assurer la présidence.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation du projet;
- > Présentation, discussion et adoption des statuts;
- > Election des membres du conseil;
- Pouvoirs.

1. Présentation du projet

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la crétion de l'association dite : «Au tour des Arts» dont le siège est sis au 9 avenue Daguerre 77500 Chelles au domicile de son président M. Gilles Loïs.

2. Présentation, discussion et adoption des statuts

Après avoir entendu le lecture du projet de statuts, les membres de l'association décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts, ansi qu'elle ressort de l'exemplaire joint en annexe au procès verbal.

3. Election des membres du conseil

Le président rappelle que conformément à l'article 3 des statuts, le conseil d'administration est composé de deux membres au minimum élus par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée désignent en qualité d'administrateur de l'association Gilles Loïs et Laurence Tanzer,

4. Pouvoirs

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du porcès-verbal des présentes déllibérations pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procés-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chelles, le 23 août 2004

Signatures